

Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

Province de Québec

5 décembre 2017 - ORDRE DU JOUR

A- Introduction

1. Ouverture de l'assemblée
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal du 14 novembre 2017

B – Administration

1. Calendrier 2018
2. Excédent de revenu
3. Règlement emprunt 2018
4. Transport adapté
5. Avis de motion – Taxation 2018
6. Subvention RIRL
7. Avis de motion – Nettoyage cours d'eau

C - Urbanisme et développement durable

D – Bibliothèque

1. Convention bibliothèque

E- Loisirs et vie communautaire

F - Sécurité publique et Incendie

G - Voirie et infrastructure

1. PAERRL
2. Factures divers

H - L'acceptation des comptes

I – Divers

1. Comité embellissement

J - Annonces et suivi des questions

K - Dossiers du conseil et tour de table

L - Période de questions (30 minutes)

M - Varia

N - Clôture de l'assemblée

5 décembre 2017

Procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville, tenue le 5^{ème} jour du mois de décembre 2017, au 1350 du chemin Middle, 20h, formant quorum sous la présidence de madame Renée Rouleau, mairesse, et à laquelle session sont présentes les personnes suivantes:

Mesdames les conseillères Karine Beaudin et Lyne Côté;
Messieurs les conseillers, Gérald Grenon, Chad Whittaker, Serge Beaudoin et David Adams;

Également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier, Charles Whissell.

A - Introduction

Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est déclarée ouverte à 20H10 heure

2017-12-190

Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Chad Whittaker
Appuyé par Lyne Côté

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit accepté.

2017-12-191

Acceptation du procès-verbal du 14 novembre 2017

Il est proposé par Karyne Beaudin
Appuyé par Serge Beaudin

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal soit accepté avec modifications.

Annonces et suivi des questions et dossiers du conseil

B - Administration

2017-12-192

Calendrier 2018

CONSIDÉRANT le calendrier proposé pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE ledit calendrier comprend les dates des assemblées régulières du conseil, la collecte des ordures, du recyclage, des feuilles et des gros morceaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition de calendrier.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Gérald Grenon
Appuyé par Lyne Côté

Et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le calendrier 2018 soit accepté.

2017-12-193

Excédent de revenu en tant que revenu reporté pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 et 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville présente son rapport financier selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public, prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier contient certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT a publié une note d'information traitant de l'appariement des revenus et des charges, notamment relativement aux revenus de taxation prévus aux règlements d'emprunt avec les charges de remboursement du capital et des intérêts correspondantes;

CONSIDÉRANT QUE cette note d'information indique qu'il n'est plus acceptable de présenter l'excédent de revenu de taxation sur les charges de remboursement du capital et des intérêts en tant que revenu reporté;

CONSIDÉRANT QUE ces excédents s'apparentent davantage à des excédents de fonctionnement affectés.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Serge Beaudoin

Et résolu à l'unanimité:

QU'advenant le cas où un excédent ou un déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt par rapport aux charges de remboursement du capital et des intérêts ou relativement aux revenus et dépenses d'hygiène du milieu (aqueduc, égout, cours d'eau et ordures), serait réalisé au cours des exercices 2016 et 2017, le montant de cet excédent ou déficit serait affecté à l'excédent de fonctionnement affecté.

Les sommes ainsi accumulées devront être utilisées pour financer des charges subséquentes de la même nature que celles prévues au règlement d'emprunt concerné.

2017-12-194

Utilisation du solde disponible des règlements d'emprunt fermé pour 2018

CONSIDÉRANT QUE l'année 2018 est la dernière année de remboursement en capital et intérêts du règlement 434 (camion ordure);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dans ses livres un solde disponible des règlements d'emprunt fermé au montant de **15 815.92 \$** relativement à ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE ledit solde disponible doit être utilisé à l'encontre dudit règlement.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Lyne Côté
Appuyé par David Adams

Et résolu à l'unanimité :

QUE le solde disponible des règlements d'emprunt fermés relatif au règlement 434 au montant de **15 815.92 \$** soit utilisé à l'encontre du remboursement en capital et intérêts de 2018.

2017-12-195

Transport adapté – Budget 2018

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2018 soumises par l'organisme délégué, soit « Transport adapté du Haut-Richelieu », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2018 ont été approuvées le 22 novembre 2017 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à **8 541.00 \$** la contribution financière à être versée par la municipalité de St-Georges-de-Clarenceville pour le transport adapté aux personnes handicapées.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Chad Whittaker
Appuyé par David Adams

Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de St-Georges-de-Clarenceville nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire et Transport adapté du Haut-Richelieu en tant qu'organisme délégué pour l'année 2018;

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 8 541.00 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de St-Georges- de-Clarenceville, et d'en autoriser le paiement.

2017-12-196

Frais d'avocats dossier MMQ

Il est proposé par David Adams
Appuyé Gérald Grenon

Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville accepte le paiement de \$11 154.99 taxes incluses à Holmestres et Associés pour pour des frais de représentation dans le dossier de la MMQ.

2017-12-197

AVIS DE MOTION – Règlement de taxation 2018

David Adams, donne avis de motion, qu'à une séance du conseil subséquente, il sera présenté le règlement de taxation 2018. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

2017-12-198

Projet de règlement d'emprunt – Subvention RIRL MTQ

DISPENSE DE LECTURE

Règlement numéro 611 décrétant une dépense de 137 075 \$ et un emprunt de 137 075 \$ pour des travaux d'entretien de la chaussée sur les chemins Lakeshore et Beech.

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'une subvention du MTQ dans le cadre du programme d'entretien des chemins RIRL de \$137 075.00 a été acceptée au service de la dette pour ces travaux en date du 9 novembre 2017 (**voir confirmation ci-jointe**);

CONSIDÉRANT QUE les versements de cette subvention se feront sur une période de 10 ans et que les frais financiers seront défrayés par le programme RIRL;

CONSIDÉRANT QU'étant donné l'octroi d'une subvention couvrant la totalité de l'emprunt, les personnes habiles à voter n'ont pas à se prononcer.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Gérald Grenon
Appuyé par Chad Whittaker

Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 Le conseil a autorisé à des travaux d'entretien de la chaussée sur les chemins Lakeshore et Beech selon les plans et devis préparés par la firme de Consultants SMi portant le numéro 2017-01-022 en date du 17 janvier 2017, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Eurovia Inc. (Résolution #2017-05-094), en date du 2 mai 2017 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2 Le conseil a autorisé la dépense d'une somme de 137 075.00 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 137 075.00 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années notamment un montant de \$137 075.00 dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local (RIRL) du MTQ. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2017-12-199

AVIS DE MOTION – Entretien des cours d’eau

David Adams, donne avis de motion, qu’à une séance du conseil subséquente, il sera présenté le règlement de taxe spéciale imposée pour le nettoyage de cours d’eau. Ce règlement sera adopté conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec.

C - Urbanisme et développement durable

D – Bibliothèque

2017-12-200

Renouvellement de la convention d’exploitation

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de la convention pour l’exploitation d’un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel se termine le 31 décembre 2017 et que la nouvelle convention sera d’une durée de trois ans et prendra fin le 31 décembre 2020.

CONSIDÉRANT les frais annuels d’exploitation de **1 929.00 \$**.

Il est proposé par Lyne Côté
Appuyé par Serge Beaudin

Et résolu à l’unanimité:

QUE le conseil autorise la mairesse Mme Renée Rouleau et le directeur général M. Charles Whissell à signer le renouvellement de la convention pour l’exploitation d’un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@.

E - Loisir et vie communautaire

F - Sécurité publique et Incendie

G - Voirie et infrastructure

2017-12-201

PAERRL – Entretien du réseau local

CONSIDÉRANT QUE le ministère des transports, de la mobilité durable et de l’Électrification des transports a versé, pour l’année

civile 2016 et pour l'année civile 2017, une compensation de **89 217.00 \$** pour l'entretien du réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE ce montant vise l'entretien courant et préventif des routes locale 1 et 2 et des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les annexes A et B du programme sont remplacés et que l'information concernant l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 et des éléments des ponts doit se retrouver au rapport financier.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Lyne Côté

Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville informe le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventifs des routes locales 1 et 2 et des éléments de ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau local.

2017-12-202

Rénovation centre communautaire

Il est proposé par Gérald Grenon
Appuyé Karine Beaudin

Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville accepte le paiement de **\$112 379.65** taxes incluses à Groupe MTKR pour des travaux de rénovation au centre communautaire.

2017-12-203

Achat sel et déglçage

Il est proposé par David Adams
Appuyé Karyne Beaudin

Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville accepte le paiement de **\$15 243.13** taxes incluses à SEBCI Inc. pour l'achat de sel pour l'entretien des chemin.

H - L'acceptation des comptes

2017-12-204

L'acceptation de la totalité des comptes et des dépenses autorisées pour le mois de novembre 2017 par le directeur général

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Gérald Grenon

Et résolu à la majorité :

QUE les comptes présentés pour un montant total de **\$200 620.26 \$** soient acceptés.

I - Le divers

2017-12-205

Comité embellissement

Il est proposé par Karine Beaudin
Appuyé Lyne Côté

Et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville accepte d'investir un montant de **\$500.00** pour le démarrage du comité d'embellissement.

K - Annonces et suivi des questions

L - Dossiers du conseil et tour de table

M - Période de questions (30 minutes)

N - Varia

K - La clôture de l'assemblée

Proposé, appuyé et résolu : Que l'assemblée soit levée 21H45 heure.

Renée Rouleau, Mairesse

Charles Whissell, Directeur général